

Tract intersyndical Négociation Handicap



Accord handicap : L'intersyndicale suspend la négociation !

Contexte du renouvellement de l'accord :

L'accord groupe Orano « Handicap » à durée déterminée vient à terme fin d'année 2023.

Depuis le mois d'octobre, un nouvel accord est en cours de négociation dans un contexte législatif nouveau. Précédemment, le fait d'avoir un accord groupe Orano agréé par les pouvoirs publics dispensait le groupe de payer une « redevance » sur le Handicap et permettait de se satisfaire d'un objectif, en moyenne pour le Groupe, d'atteinte d'un taux de 6% d'emploi direct de salariés en situation de Handicap.

Désormais, chaque société du Groupe se doit d'atteindre l'objectif de 6% sous peine de devoir payer elle-même une somme pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros !

Etat de la négociation :

A l'issue de la troisième réunion du 16 novembre, l'intersyndicale reconnaît des **avancées**, à savoir :

- l'affichage d'une volonté de progresser,
- le maintien d'un budget Handicap conséquent,
- l'amplification des actions de sensibilisation sur le thème du Handicap,
- l'octroi de jours d'absences (jusqu'à 3 jours ou 6 demi-journées) pour des rendez-vous médicaux en lien avec le handicap du salarié,
- la possibilité d'inclure les représentants du personnel dans les actions, ...

Cependant l'intersyndicale persiste à considérer que le projet d'accord **manque d'ambition** notamment sur quatre thèmes et déplore :

- l'absence de quantification, dans le texte de l'accord, du quota supplémentaire de jours de télétravail aux bénéficiaires des salariés en situation de Handicap,
- l'absence d'attribution d'objectif d'embauche à chaque société du Groupe ; l'intersyndicale estime que l'exigence d'au moins une seule embauche de salarié en situation de Handicap, bien que symbolique, serait déjà un premier pas,

- l'absence d'attribution de moyens spécifiques aux représentants du personnel qui souhaitent s'impliquer davantage sur le thème du Handicap,
- l'absence d'intégration systématique d'une sensibilisation à la thématique Handicap dans les EAP et dans le cursus de formation des managers.

Le point dur dans la poursuite de la négociation :

A l'issue de la troisième réunion que la direction aurait voulu être la dernière, l'intersyndicale a souhaité, non pas fermer, mais suspendre la négociation pour laisser le temps à la direction de reconsidérer sa position au moins sur le principal point dur : **le crantage du nombre de jours de télétravail dans l'accord Handicap.**

Les arguments sur les jours de télétravail « Handicap » :

L'accord socle relatif au télétravail au sein du Groupe Orano prévoit actuellement 8 jours supplémentaires pour les salariés en situation de Handicap. La position de la direction est de promettre que ce nombre sera revalorisé dans le cadre de la renégociation de l'accord « Télétravail » en 2024.

D'une part, s'il est entendable de vouloir que toutes les dispositions de télétravail figurent exhaustivement dans l'accord « Télétravail », il est tout autant entendable de vouloir que l'accord Handicap regroupe toutes les dispositions relatives au Handicap indépendamment du socle relatif au télétravail auxquels peuvent prétendre tous les salariés.

D'autre part, 10 jours de télétravail pour les seniors ont été intégrés dans le corps du récent accord « Emplois compétences », ce qui crée un précédent même si la direction considère aujourd'hui qu'il s'agit d'une erreur de sa part.

Enfin, personne ne pouvant garantir que l'hypothétique futur accord « Télétravail » recueillera une majorité de signatures, l'intersyndicale est légitime à craindre que le quota de jours de télétravail Handicap ne devienne une carotte pour la conclusion du futur accord « Télétravail ».

La reprise des négociations :

L'intersyndicale attend la réunion du 23 Novembre pour trouver une solution qui permette d'aboutir à un projet de texte dont l'équilibre puisse être pleinement apprécié par les Organisations Syndicales sans être conditionné à des négociations ultérieures, par définition incertaines.

L'intersyndicale n'ose imaginer que l'actuelle **SEEPH 2023** (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées) puisse rimer avec un échec de la négociation de l'accord Groupe Orano « Handicap »